

## **MAIRIE DE CHATELNEUF**

580 rue Principale 39300 Châtelneuf

Tél : 03.84.51.61.97

@ : chatelneuf.mairie@wanadoo.fr

Compte rendu de la séance du 14/10/2021 19 h 00

Salle de la Mairie

580 rue Principale

**Sont présents :** Bruno RAGOT (Maire), Stéphane VANNOZ (1<sup>er</sup> Adjoint), Jacques GIRARDOT (2<sup>ème</sup> Adjoint) ;  
Mesdames les conseillères : Colette HUMBERT et Catherine POINOT et Monsieur le conseiller : Pascal FOMINE.

**Sont absents :** Madame Juline DOUCEY, et Messieurs : Benjamin MITTAY, David SEILLER (procuration donnée à Bruno RAGOT), Romain VIENOT, Guillaume BLONDEAU (procuration donnée à Catherine POINOT),

**Secrétaire de séance :** Stéphane VANNOZ

### **ORDRE DU JOUR**

#### **I – Modification à apporter :**

Inscription au plan de relance de la DECI :

Le projet dépasse les 100 000 euros HT, en conséquence une procédure d'appel d'offre est nécessaire pour proposer ce dossier aux subventions ; DSIL-DETR-DST Socle- et Communauté de commune pour 80 % de subventions.

Deux devis sont attendus pour la maîtrise d'œuvre :

Cabinet COLIN et SIDEC du Jura

#### **II - Approbation du compte rendu de la séance du 15/09/2021 :**

Approuvé à l'unanimité

#### **III – Comptes rendus de réunion :**

##### **a) Sivos du plateau du 01/10/2021 :**

- Mme ARDOIN, nouvelle directrice est entrée en fonction.
- Projet de socle numérique ; la subvention est accordée. Cet équipement sera opérationnel avant 2021.
- Les cages de Handball seront mises en place prochainement.

##### **b) Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura :**

**P.L.U.I.** (plan local d'urbanisme intercommunal). La procédure pour sa mise en place sera assurée par Monsieur BOURDENET, (chargé de mission urbanisme) pour chacune des 66 communes. Une attention toute particulière sera apportée en termes d'aménagement de notre territoire communal.

**Projet éolien de la Basse Joux :** (forêts communales de Censeau, Esserval-Tartre, Mièges et Plénise). La demande d'enquête publique concernant ce projet est soumise au vote du conseil communautaire : Résultats : Votes contre 25, votes blancs 14, votes pour 45.

Ce dossier est consultable dans les quatre mairies et également sur le site de la préfecture.

**Fonds de concours aux communes dans le cadre DST Relance.** Nos deux dossiers, rénovation d'assainissements et effacement de l'ancienne cabane de foot, sont validés pour bénéficier des subventions départementales et communautaires (66% du montant HT total des travaux).

**Le rapport d'activité** de la communauté de commune et **le rapport sur le prix et la qualité du service Assainissement** est présenté au conseil municipal. Il est également mis à la disposition du public.

**c) Ligne des Hirondelles (réseau ferroviaire).**

Organisée par la région, une présentation des travaux d'entretiens, de sécurisation et des financements État / Région a eu lieu le 05 Octobre à Morbier.

**d) Communes forestières :**

Une réunion d'information sur l'évolution préoccupante de la situation sanitaire (attaques de scolytes ...) des forêts de notre département, s'est tenue le 04 Octobre à Saint-Laurent-en-Gradvaux. Un état des lieux (sylvicole, marché du bois, situation des communes), des propositions d'adaptation de la stratégie de commercialisation des bois, ont été les sources majeures des interventions.

**e) Fougemaille : (ancienne décharge)**

Visite du **BRGM** (bureau de recherches géologiques et minières) le 13/10/2021. Visite sur site afin d'effectuer un diagnostic du terrain débouchant sur un plan d'action pour 2022.

Par ailleurs, la fermeture du dépôt pose la question d'un autre lieu de dépôt avec possibilité de broyage et compostage. Un rapprochement avec la commune du Vaudioux est envisagé dans ce sens. La commission Eau et Environnement doit se réunir prochainement à ce sujet.

**IV- compte rendu de commissions:**

**a) Cimetière :**

Le règlement municipal du cimetière de Châtelneuf, revu et validé par les services de l'état sera présenté en délibération au mois de Novembre prochain. Une lettre à destination des familles sera remise personnellement lorsque cela sera possible.

**b) Urbanisme :**

- Plan de circulation :

Plusieurs interventions des services routiers départementaux nous ont amené à modifier quelque peu le plan de circulation financé par « les amendes de police » et déjà validé par le Conseil Municipal. Ces modifications sont approuvées.

- Les travaux entrepris par M. Balestri pour contrevenir aux inondations de son habitation, ont fait l'objet d'une intervention du service des routes du département faisant part de leurs intentions en matière de prévention. Une réunion tripartite, commune, département, privé doit avoir lieu.

**c) Animation :**

- Site WEB :

Rendez-vous au 10/11/2021 pour une nouvelle réunion à 18 h 30.

- Inauguration « espace SYAMOUR » :

La date projetée pour cet événement serait le 17/12/2021, en présence de la compagnie « la porte-plume » pour en assurer l'animation.

## Délibérations :

### 1) DECI :

**Considérant** le rapport de synthèse pour la préparation de l'arrêté communal de DECI, il est nécessaire d'implanter des réserves d'eau disponible proche des 5 sites concernés.

- Coût prévisionnel de Maitrise d'œuvre :	8 800.00 euros HT soit 10 560.00 euros TTC
- Coût prévisionnel plan Topographique :	1 875.00 euros HT soit 2 250.00 euros TTC
- Coût prévisionnel de travaux :	217 139.00 euros HT soit 260 566.80 euros TTC
Total des dépenses prévisionnelles :	227 814.00 euros HT soit 273 376.80 euros TTC

Financement prévisionnel :

- DETR/DSIL 40 % -	91 125.60 euros
- DST Socle 20 %-	45 562.80 euros
- DST Relance 20 %-	45 562.80 euros
- Commune de Châtelneuf-	91 125.60 euros (soit après FCTVA 46 280 .87 euros)
FCTVA attendue 16.404 %-	44 844.73 euros
- Date prévisionnelle de début de travaux :	29/11/2021
- Durée prévisionnelle de travaux :	6 mois

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Adopte à l'unanimité** l'opération de mise aux normes de DECI et arrête les modalités de financement DETR (Région) DST Socle (Département) DST Relance (Communauté de Communes) pour 80 % de subventions restent à la charge de la commune 20 %.
- **Approuve à l'unanimité** le plan de financement prévisionnel.
- **S'engage à l'unanimité** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- **Autorise à l'unanimité** Le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

### 2) Intégration de Mme Catherine POINOT dans la commission eau et environnement :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la volonté que les commissions soient le moteur de la vie communale,

Vu la décision que seuls les conseillers siègent aux commissions municipales,

Vu que chaque commission devra établir sa règle de fonctionnement,

#### **Rappel du rôle de la commission :**

- Suivre les performances techniques du réseau de distribution de l'eau,
- Assurer la maintenance et l'entretien en partenariat avec la SOGEDO,
- Protéger et préserver les sites et zones protégés et sensibles (captages, zones humides, ZNIEFF, Natura 2000, Grands sites)

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'intégrer un nouveau membre :**

- **Catherine POINOT Conseillère est ajoutée à la liste des membres à compter du 14/10/2021**

Nouvelle composition de la commission :

- Président : Bruno RAGOT le Maire
- Jacques GIRARDOT deuxième Adjoint
- Guillaume BLONDEAU Conseiller
- Romain VIENNOT Conseiller
- David SEILLER Conseiller
- Catherine POINOT Conseillère

**Questions diverses :**

- Fiche projet pour la réfection du toit de l'Église et inscription au « plan de relance »  
Seront associés à ces travaux, le réaménagement de l'atelier communal, la réfection du toit de la salle Des Pompes.
- Lecture du courrier de Mme CHOYER –Une Réponse est à effectuer
- Fibre Optique :  
Lettre d'information avant l'interventions de techniciens par la société PRISME.
- Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de faire établir un constat d'huissier et de déposer plainte concernant l'obstruction du « chemin de desserte » reliant le chemin des Prés Serriers à la route départementale D40. Accord du Conseil Municipal.
- Monsieur le Maire sera absent du 17 au 24 octobre 2021

Séance levée à 22 h 00

Le Maire

Bruno RAGOT

